

Troyes, le 17 octobre 2011

LE CENTRE HOSPITALIER DE TROYES **SE LANCE ET S'ENGAGE** **DANS LA MISE EN PLACE DU DOSSIER MEDICAL PERSONNEL**

Le centre hospitalier de Troyes est le **1^{er} Etablissement de la région** à s'être lancé depuis le 13 septembre dernier dans la mise en place du projet national du Dossier Médical Personnel (DMP).

A 10h ce matin, le démarrage du projet a été lancé. Des stands sont installés dans les différents points d'accueil du centre hospitalier où des vidéos de présentation du DMP sont diffusées en boucle. Des brochures d'information y sont distribuées et expliquées.

Le Dossier Médical Personnel ou DMP est une sorte de «*carnet de santé*» accessible sur internet. Il centralise toutes les informations importantes concernant la santé du patient (traitements, analyses, radios, comptes rendus d'hospitalisation...) et l'accompagne tout au long de sa vie. Il permet d'améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins entre les professionnels de santé de l'hôpital et les médecins de ville. Cet outil permet au patient et aux professionnels de santé autorisés, de partager, sous forme électronique, partout en France et à tout moment, les informations de santé qu'il contient dans le respect des droits des malades.

Il est protégé, sécurisé, individuel et gratuit. Il n'est pas obligatoire. C'est le patient qui décide de sa création et qui désigne les professionnels de santé qui pourront y accéder. Le patient peut consulter en ligne son dossier, ajouter des informations, supprimer des documents et demander la fermeture provisoire ou définitive de son DMP. Le médecin traitant, en tant que coordinateur, a des droits supérieurs aux autres médecins et peut assister le patient dans ses démarches.

Plusieurs sessions ont été organisées au sein de l'établissement pour former des référents métiers (hôtesse d'accueil, secrétaires médicales, personnel soignant, cadres de santé...) chargés d'informer au mieux les patients et les personnels de l'hôpital sur le DMP. La création des DMP sera confiée aux membres du personnel de la Gestion Administrative des Malades (GAM).

A partir du mois de novembre 2011, le système d'information de l'établissement alimentera les DMP des patients ayant donné leur accord. Le centre hospitalier de Troyes organisera également des séances d'information pour les médecins libéraux. Ce projet est mené en partenariat avec le Groupement de Coopération Sanitaire des Systèmes d'Informations de Santé de Champagne Ardenne.

Contacts :

Michael DE BLOCK – directeur du Système d'Information Hospitalière – 03 25 49 47 27
Chantal PRAMPOLINI - communication - 03 25 45 85 03